

Attribution de temps—Bill C-11

Nous n'avons qu'à nous rappeler la situation qui existait en 1962, lorsque c'était le parti progressiste conservateur qui était au pouvoir. Nous avons les mêmes problèmes économiques. Nous avons un taux de chômage épouvantable au Canada. Nous avons un taux d'inflation qui augmentait de façon exagérée au Canada. La valeur du dollar canadien était considérablement inférieure à celle du dollar américain, et c'est en pratique ce qui a fait battre le parti progressiste conservateur en 1962-1963. Et aujourd'hui, en 1977, nous sommes dans la même situation. Or, cela fait dire à beaucoup de gens que l'un ou l'autre, c'est la même chose.

Or, monsieur l'Orateur, je pense que devant ces faits l'un ne vaut pas mieux que l'autre. J'ai entendu le représentant du parti progressiste conservateur plaider comme une vierge offensée devant cette motion de clôture. Je trouve cela un peu ridicule. Ils ont eu tout le temps pour présenter des amendements, ils ne l'ont pas fait. Ils ont fait des suggestions, très bien. Ils ont oublié de présenter des amendements. Or, je pense que si l'on veut être sérieux durant les trois jours qui restent, il faudrait penser à présenter des amendements, pour du moins démontrer à la population canadienne que l'on offre quelque chose de concret au gouvernement, que l'on veut réellement améliorer le bill, et si le gouvernement le refuse, il sera probablement jugé comme il le mérite l'an prochain. Voilà, monsieur l'Orateur, les remarques que je voulais faire à l'occasion de ce court débat de clôture. C'est le deuxième que nous faisons pratiquement dans l'espace de deux semaines, et j'espère qu'on n'aura pas à revenir en 3^e lecture avec une autre motion de clôture sur le même bill.

● (1622)

[Traduction]

M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar): Monsieur l'Orateur, je désire poursuivre dans le sens des observations faites par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) au sujet de la façon dont les affaires sont traitées à la Chambre. Ceux d'entre nous qui observent depuis quelques années la manière dont les affaires sont expédiées à la Chambre des communes et qui sont témoins de la transformation qui s'y est produite ne peuvent qu'être d'accord avec le député lorsqu'il prétend qu'il faudrait mieux adapter le Règlement de la Chambre aux conditions dans lesquelles nous devons étudier les projets de loi.

Le fait que nous discutons d'une motion présentée en vertu de l'article 75C du Règlement est, à mon avis, une marque de mauvaise administration de la part du gouvernement et reflète bien la manière presque sans précédent dans l'histoire politique du pays dont le cabinet a réussi malgré son incurie à imposer sa volonté à la Chambre des communes. Je soupçonne que le gouvernement a une idée derrière la tête en faisant cela, car il est bien connu que le premier ministre (M. Trudeau), le chef de ce grand gouvernement d'en face, déteste la Chambre des communes, a horreur de participer personnellement à ses débats et supporte mal d'être obligé de lui soumettre tous les bills qu'il souhaite voir devenir des lois.

Le premier ministre laisse donc les ministres des Finances présenter, avec des mois de retard, les bills qui découlent de budgets. Nous avons des exemples de bills qui ont été présentés six mois après que le budget eut été déposé à la Chambre ou plus comme dans le cas du bill C-11.

[M. Laprise.]

Qu'est-ce qu'on entend du côté du gouvernement, monsieur l'Orateur? Des cris d'agonie et d'alarme dans le genre «si nous n'adoptons pas ce bill tout de suite, demain ou le jour suivant, les hommes d'affaires ne sauront pas sur quel pied danser et ce sera la faute de l'opposition». Les députés d'arrière-ban et les ministériels n'ont pas pu comme nous, voir l'expression du ministre des Finances (M. Chrétien) tout au long du débat sur le bill au comité plénier. Je n'ai jamais vu personne être sur les charbons ardents comme le ministre des Finances pendant l'étude au comité plénier. On voyait très bien, de ce côté-ci de la Chambre, à quel point il était mal à l'aise et peu disposé à discuter des suggestions des députés d'en face, à répondre à leurs questions, ni à défendre un projet de loi de son gouvernement. Comme le dernier budget n'est pas de son cru, je comprends qu'il hésite à le défendre ou qu'il le fasse à son corps défendant.

Pour se faire une idée des intentions du gouvernement à cet égard, monsieur l'Orateur, il suffit d'examiner ce qui s'est passé au comité plénier. Le gouvernement a parlé de faire débattre à fond certaines questions économiques. Nous étudions présentement un projet de loi qui donnera effet à des dispositions prises lors du budget de mars dernier. Le 24 novembre, nous avons étudié le bill C-11 en comité plénier pendant une minute. Le 25 et le 28 novembre nous avons passé à peu près cinq heures à débattre le bill en comité plénier. Ensuite, le gouvernement a commencé à nous faire des avances en invoquant l'article 75B du Règlement. A peine après cinq heures de débat en comité plénier, le gouvernement songeait déjà à un accord aux termes de l'article 75B! Ayant exploré cette possibilité, le gouvernement peut maintenant proposer une motion aux termes de l'article 75C et cela après cinq heures seulement de débat sur un projet de loi qui couvre plus de 200 pages.

Nous voulons bien accepter certaines dispositions du bill, mais certaines autres soulèvent de graves inquiétudes. Non seulement les mesures envisagées nous préoccupent-elles, l'absence d'autres nous inquiète également. Le gouvernement a tellement bien réussi à brouiller les cartes qu'une longue période s'est écoulée entre la présentation du budget en mars et le dépôt du projet de loi, alors que le débat du budget est normalement suivi de la présentation de projets de loi.

Le gouvernement déplore que les débats donnent lieu à tant de répétitions. En fait, pour éviter les répétitions, le gouvernement devrait donner l'exemple et proposer des travaux cohérents à la Chambre de sorte que s'il y avait des liens entre la motion des voies et moyens et la motion des subsides, nous n'aurions pas à examiner sans fin les questions intéressant le budget. Nos dirigeants devraient démontrer qu'ils sont capables de gouverner au lieu de nous donner sans cesse la preuve qu'ils sont—si je puis m'exprimer ainsi—une bande de sabreurs.

● (1632)

Que font-ils? Ils nous disent de faire diligence parce que les hommes d'affaire et les Chambres de commerce veulent que nous réglions cette question sans tarder. Tous les commerçants, tous les comptables savent que le gouvernement se servira de sa majorité pour faire adopter à temps ces dispositions. Est-ce là une raison pour faire échec aux arguments légitimes des représentants du peuple canadien à la Chambre